

Titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVF) et Certificat de spécialisation Handicap



CONTACTS

Cécile GRENIER – Coordonnatrice formation

11 rue Montlosier

63 000 Clermont fd

Tél. : 04 73 74 45 60 Fax : 04 73 91 08 44

cecile.grenier@ufcv.fr

LIEU DE LA FORMATION

UFCV

11 rue Montlosier

63 000 Clermont fd

Tél. : 04 73 74 45 74

auvergne@ufcv.fr

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Titre professionnel (TP de niveau 5) Assistant(e) de vie aux familles [Certification N°53176] Niveau visé : V (niveau 3 nouvelle classification)

Codes métiers : [K1302](#) à [K1305](#) : Assistance auprès d'adultes

Assistant de vie - Aide aux personnes âgées- Assistant(e) familial(e) - Aide à domicile - Auxiliaire de vie - Intervenant à domicile

L'emploi d'assistante de vie aux familles s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois, dans leur espace privé, au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples.

Eligible CPF 7864 ; Code RNCP : 4821

CALENDRIER DE LA FORMATION

Formation du 12 mois

399 heures en centre de formation

Horaires en centre : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

PUBLIC

Toutes personnes souhaitant se former au métier d'assistante de vie aux familles.

Groupe de 10 à 15 personnes.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Les candidat(e)s doivent :

-Projet dans le secteur du service à la personne validé

-Avoir 18 ans ;

-Niveau Vbis minimum

-Faire preuve d'une bonne compréhension des consignes écrites et orales ; Maîtriser les 4 opérations mathématiques ;

-Qualités humaines, relationnelles et de communication ;

-Avoir une bonne condition physique permettant d'intervenir à domicile (tâches ménagères, mobilisation de personne, port de charge...)

PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION - SELECTIONS

-Dossier de présélection

-Entretien de recrutement

COUTS

Elaboration de devis sur demande

FORMATION

OBJECTIFS

L'assistant(e) de vie aux familles assure ses fonctions de façon autonome et s'adapte à des contextes familiaux différents. Il (elle) veille à prendre en compte la personne dans sa globalité, à établir des relations interpersonnelles tout en maintenant la distance professionnelle nécessaire et à respecter la vie privée des personnes aidées. Il (elle) favorise l'autonomie des personnes aidées. Il (elle) intervient dans le respect des règles de sécurité en prévenant les différents risques (domestiques, biologiques, psycho-sociaux, routiers ou liés à l'activité physique).

En cas d'urgence, il (elle) applique des consignes de sécurité. Il (elle) intervient dans un champ de compétences bien défini en veillant à ce que les limites ne soient pas dépassées.

L'ADVF est en contact direct avec la personne aidée, qu'elle soit adulte ou enfant, et/ ou avec la famille. S'il (si elle) a un encadrant, il (elle) lui rend compte régulièrement. Selon la situation de la personne, il (elle) peut intervenir en complémentarité avec des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et d'autres aides à domicile. Il (elle) peut être amené (e) à alerter des services d'urgence.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont variables et souvent en discontinu. Le travail peut s'effectuer entre midi et 14 heures, le soir ou le week-end. Les déplacements sur les différents lieux d'intervention peuvent représenter un temps important. La possession d'un moyen de locomotion est souvent nécessaire en milieu rural ou dès lors que les transports en commun ne sont pas assurés. Il (elle) travaille avec des clients parfois en difficulté physique ou psychique (personnes en fin de vie, par exemple).

Titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVF) et Certificat de spécialisation Handicap



PROGRAMME

CCP1 - ENTREtenir LE LOGEMENT ET LE LINGE D'UN PARTICULIER

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier.
Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier.
Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.
Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

CCP2 - ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN

Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage.
Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.
Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne.
Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.
Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.

CCP3 - RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS A LEUR DOMICILE

Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants.
Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants.
Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités.
Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

CCS - ACCOMPAGNER LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT A DOMICILE

Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage.
Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie.
Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap.

MOYENS HUMAINS, PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES ALLOUES A LA FORMATION

L'action de formation se déroulera en salle de formation pour les apports dits théoriques et en plateau technique (espace reproduisant le domicile d'un particulier) pour les apports techniques
Un fond documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. Et/ou l'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.
Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous disposent d'un niveau de formation allant du niveau IV, III et II).
De plus, les formateurs ont une forte expérience (> 2 ans) dans le champ du secteur professionnel et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVf) et Certificat de spécialisation Handicap



MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES AU COURS DE LA FORMATION

Dès l'accueil en formation, il sera remis aux stagiaires, un livret de l'alternance composé de grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Au cours de la formation ce livret de l'alternance est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition. (Régulation des apprentissages, Evaluation des connaissances, Evaluation des aptitudes).

Des évaluations en cours de formation (ECF) et des épreuves d'examens blancs sont organisées à l'issue de chaque CCP et CCS et en amont des épreuves de certification pour le titre et pour le CCS

CERTIFICATION

L'obtention du titre visé se fait par la capitalisation des certificats de compétences professionnelles (CCP) à certifier et après validation du jury.

L'ensemble de ces modules (3 au total) permet d'accéder au TITRE PROFESSIONNEL d'assistant/e de vie aux familles.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP, pour obtenir le titre professionnel.

ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

Pour l'obtention du titre, le candidat est évalué par un binôme d'évaluateurs composé d'un professionnel et d'un formateur de la spécialité. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée correspondant aux CCP1 et 2,
- un entretien technique pour le CCP3
- un entretien final prenant appui sur le Dossier Professionnelle (DP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, la pratique professionnelle du candidat valorisant ainsi les compétences acquises.

Les épreuves de certification au CCS ACCOMPAGNER LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT A DOMICILE ne sont ouvertes qu'aux personnes titulaires du titre assistant de vie aux familles

**Titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVF) et Certificat de spécialisation
Handicap**

